



N° 11 18/02/2021

## PARCOURSUP 2021

# S'inscrire et formuler ses vœux

Parcoursup est la plateforme de préinscription dans l'enseignement supérieur. Elle permet aux futurs bacheliers de formuler leurs vœux, de déposer leur candidature et de recevoir des admissions pour poursuivre leurs études après le bac. Les étudiants qui souhaitent changer d'orientation et s'inscrire en 1<sup>re</sup> année d'une autre formation sont aussi concernés.

## Comment s'inscrire sur Parcoursup ?



Les inscriptions sur Parcoursup ont débuté le 20 janvier et se dérouleront jusqu'au **11 mars 2021**.

Un tableau de bord vous permet de vous repérer dans les étapes de cette procédure et de visualiser en temps réel où vous en êtes de votre inscription.



Dès que vous aurez renseigné votre identité, un **numéro de dossier** vous sera attribué et vous pourrez créer votre **mot de passe**. Notez soigneusement ces **identifiants** personnels et confidentiels, ils vous seront nécessaires à chaque connexion à votre dossier.

### Lycéens en terminale

Pour vous inscrire, vous avez besoin :

- de **votre n° INE**, identifiant national élève (ou INAA en lycée agricole) : il figure sur vos bulletins et votre relevé des épreuves anticipées du bac
- d'une **adresse électronique valide** que vous consultez régulièrement

Les éléments de votre **Profil** et de votre **Scolarité** sont en principe pré remplis par votre établissement : vous devez vérifier ces informations et au besoin les compléter et/ou les modifier.

### Etudiants en réorientation

Si vous étiez inscrit sur Parcoursup l'année dernière, votre dossier et identifiants ne sont plus valides. Vous devez créer un nouveau dossier cette année, avec votre INE. En utilisant la même adresse de messagerie que l'année dernière, vous pourrez récupérer les éléments de votre dossier.

Si vous n'étiez pas inscrit l'année dernière, vous aurez à saisir les différents éléments de votre dossier électronique.

Vous pouvez, dans la rubrique « éléments liés à ma scolarité » décrire la formation supérieure que vous suivez actuellement.

Vidéo « [Comment s'inscrire sur Parcoursup](#) »

# Les Mémos de la MAES



N'oubliez pas de renseigner votre **n° de portable** : vous pourrez recevoir les notifications de Parcoursup par SMS et suivre votre situation à chaque étape de la procédure.

Téléchargez l'application Parcoursup sur votre mobile afin de recevoir les messages et les alertes liés à la procédure.

Si vous saisissez les coordonnées de vos parents, ils recevront également ces alertes et pourront ainsi vous accompagner.

## Et si j'ai un projet d'études hors Parcoursup ?

L'inscription sur Parcoursup n'est pas obligatoire mais vous devez être sûr de votre projet avant de renoncer à vous inscrire et formuler des vœux sur Parcoursup. Si c'est bien le cas, pensez à le signaler à votre professeur principal.

Cependant, il peut être plus prudent de vous inscrire sur Parcoursup et de faire des vœux. Si votre projet hors Parcoursup se réalise, vous pourrez renoncer à tous vos vœux, votre place sera attribuée à un autre candidat.

## COMMENT FORMULER SES VŒUX ?

Pour sélectionner les formations qui vous intéressent, vous devez utiliser le moteur de recherche des formations [Chercher une Formation](#) (voir Mémo de la MAES n° 9 du 25/01/2021).

- Vous pouvez formuler jusqu'à **10 vœux**, pour des formations sélectives ou non sélectives (voir Mémo de la MAES n° 9). Une deuxième liste de 10 vœux est possible pour les formations en apprentissage (cf. ci-après).
- Un **vœu** = **une formation** dans **un établissement**. Il existe cependant des vœux multiples. Cf. l'encadré ci-dessous.
- Chaque formation que vous demandez n'a pas connaissance de l'ensemble de vos vœux.
- La **date limite de saisie** des vœux est fixée au **11 mars 2021**, 23h59 (heure de Paris) : après cette date, il ne sera plus possible d'ajouter de nouveaux vœux. Vous pourrez en revanche supprimer des vœux qui ne vous intéressent plus tant qu'ils ne sont pas confirmés.
- Pensez à **diversifier vos vœux** pour optimiser vos chances d'admission, plusieurs parcours pouvant permettre parfois d'atteindre le même objectif. Vous pouvez demander :
  - des formations sélectives et des non sélectives
  - différents établissements pour une même formation : le niveau de sélection n'est pas le même partout
  - différents types de formations d'un même domaine, car elles n'ont pas toutes les mêmes critères de recrutement.
- **Réfléchissez à vos priorités** : vous n'avez **pas besoin de classer vos vœux** dans votre dossier. Cependant, vous devez préciser **vos préférences**, c'est-à-dire le domaine que vous préférez ou la (les) formation(s) qui vous intéresse(nt) le plus parmi vos vœux. Cette information sera transmise uniquement à la **Commission académique d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)** qui pourra vous accompagner si vous n'avez reçu aucune proposition d'admission. **Hiérarchiser vos vœux** vous aidera également à anticiper vos réponses, lorsque vous recevrez des propositions d'admission.

# Les Mémos de la MAES

## Les vœux multiples, c'est quoi ?

De nombreuses formations sont **regroupées** par type, spécialité ou mention. C'est le cas par exemple des BTS, BUT, CPGE ... La formation correspond alors à un **vœu multiple**. Un vœu multiple est composé de **sous-vœux** : ce sont les différents établissements qui proposent cette formation. Vous pouvez formuler jusqu'à **20 sous-vœux** au total, avec un maximum de **10 sous-vœux par formation**.

Par exemple, si vous demandez un **BTS « Métiers de la chimie »** dans **7 établissements** différents, ces candidatures comptent pour **1 vœu et 7 sous-vœux**. Lors de l'admission, vous recevrez une réponse de la part de chaque établissement.

### Cas particuliers

- ✓ certaines formations ont un **nombre de sous-vœux qui n'est pas limité**, (qui n'est donc pas pris en compte dans la limite des 20 sous-vœux), comme par exemple :
  - les Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et autres formations paramédicales
  - les Etablissements de formation en travail social (EFTS)
  - les écoles d'ingénieurs, de commerce, management ...
  - le réseau Sciences politiques / Instituts d'Etudes Politiques ...
- ✓ pour les formations conduisant à un **diplôme d'Etat** (IFSI, IFMEM ...) ou à un **certificat de capacité dans le paramédical** (orthophonie, orthoptie), vous pouvez formuler au **maximum 5 vœux par type de formation**

Ne vous inquiétez pas, un compteur indique dans votre dossier, le nombre de vœux et de sous-vœux saisis :



## Focus sur les formations en apprentissage

Vous pouvez faire jusqu'à **10 vœux** pour les formations en apprentissage, sur une autre liste.

Un **calendrier différent** : la date limite de saisie ou de confirmation de ces vœux est fixée par chaque formation et peut être au-delà du 11 mars.

Une **procédure d'admission différente** : votre candidature peut être retenue par un centre de formation d'apprentis (CFA) mais pour que votre **admission soit effective**, vous devrez lui **adresser un contrat d'apprentissage signé avec une entreprise** (message dans votre dossier Parcoursup : « **retenu sous réserve de contrat et de place disponible** »).

Vous devez donc, dès que vous faites un vœu pour une formation en apprentissage, **vous mettre à la recherche d'un employeur**. Les CFA peuvent vous accompagner dans vos démarches en vous aidant par exemple à rédiger votre CV, votre lettre de motivation ou vous préparer à un entretien de recrutement. Vous trouverez également dans votre dossier Parcoursup des liens vers des sites proposant des offres déposées par des entreprises, comme par exemple le service de pôle emploi *La bonne alternance*.

En savoir + : page [Apprentissage](#) sur Parcoursup

# Les Mémos de la MAES

## Finaliser vos candidatures

Avant de confirmer vos vœux, vous devez tout d'abord **finaliser vos candidatures**, c'est-à-dire **compléter vos dossiers**.

### ✓ Si vous êtes en terminale

Votre dossier sera pré-rempli par votre lycée et comportera certains éléments obligatoires :

- Vos **bulletins** de 1<sup>re</sup> et de terminale (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestres ou 1<sup>er</sup> semestre)
- Les **notes** obtenues aux **épreuves anticipées du bac**
- La **fiche Avenir** : spécifique à chaque vœu, elle permet à la formation de mieux vous connaître. Elle comporte vos moyennes et appréciations dans chaque discipline de terminale ainsi que votre rang dans la classe. Vos professeurs principaux apportent une appréciation transversale sur votre profil (méthode de travail, autonomie ...). Le conseil de classe donne son avis sur votre projet d'orientation et le chef d'établissement sur votre capacité à réussir dans la formation. Vous pourrez prendre connaissance de ces éléments à partir du 27 mai, à l'ouverture de la phase d'admission.

**Vous devrez obligatoirement saisir dans votre dossier :**

- Le **projet de formation motivé** : c'est une sorte de **lettre de motivation**. Pour **chacun de vos vœux**, vous devez exprimer en quelques lignes, au regard des caractéristiques de la formation, les **raisons** pour lesquelles vous souhaitez vous y inscrire, ce qui vous intéresse, les démarches que vous avez effectuées pour la connaître et quels sont vos atouts pour y **réussir**. Cet exercice vous permet donc de faire le point sur vos projets de poursuites d'études.

Pour vous aider à rédiger ce document, n'hésitez pas à consulter sur Parcoursup la **fiche de présentation** de la formation pour en connaître les caractéristiques et les exigences. Il est également conseillé de participer aux **Journées portes ouvertes** organisées par les établissements. Vos enseignants, et en particulier votre **professeur principal** ainsi que les **psychologues de l'éducation nationale** peuvent vous accompagner dans cette réflexion, n'hésitez pas à les solliciter. Une **fiche** est également à votre disposition, « [Rédiger son projet](#) de formation motivé ».

- Votre **préférence** (cf. ci-dessus)

Vous pouvez, en complément, renseigner la rubrique « **Activités ou centres d'intérêt** » qui remplace le **CV**. Vous y préciserez vos **centres d'intérêt** et valoriserez vos **expériences** : activités sportives, culturelles ou professionnelles ainsi que votre engagement citoyen ou bénévole, séjours linguistiques, enseignements à distance MOOC ... Ces éléments viennent enrichir votre profil et pourront être pris en compte par les formations **pour juger de votre motivation**. C'est un atout indéniable. Pour vous aider, vous pouvez utiliser cette fiche « Rédiger sa rubrique [Activités et centres d'intérêt](#) ».

Certaines formations peuvent demander des pièces complémentaires qu'elles jugent nécessaires pour l'examen de votre dossier. Celles-ci sont précisées sur Parcoursup.

### ◆ Pour les autres candidats (étudiants en réorientation, en reprise d'études ...)

Si vous n'étiez pas inscrit sur Parcoursup ou si vous n'avez pas récupéré votre dossier de l'année précédente, vous devrez saisir tous ces éléments.

Les services d'orientation de l'université peuvent vous accompagner dans votre démarche et notamment compléter, pour chacun de vos vœux, une « **Fiche de suivi d'un projet de réorientation ou de reprise d'études** », et appuyer ainsi vos candidatures.

# Les Mémos de la MAES

## CONFIRMER VOS VOEUX

Une fois vos dossiers complétés, **vous devrez confirmer chacun de vos vœux, avant le 8 avril 2021 à 23h59** (heure de Paris).

### Important à savoir

**Un vœu qui n'est pas confirmé avant le 8 avril 2021 n'est pas pris en compte** : vous ne pourrez donc pas recevoir une proposition d'admission sur ce vœu

## Focus sur les questionnaires d'auto-évaluation

**Certaines licences** (licence de droit et la plupart des licences scientifiques) vous demanderont de répondre à un **questionnaire d'auto-évaluation** accessible depuis Parcoursup.

C'est un outil mis à votre disposition pour vous aider à faire votre choix. En effet, à travers différents exercices, vous aurez un **aperçu des types de connaissances et de compétences à mobiliser pour bien réussir** votre entrée dans ces formations.

**Répondre à ces questionnaires est obligatoire mais n'a qu'une finalité informative** : le résultat de l'auto-évaluation ne concerne que vous, il ne sera pas connu des formations pour lesquelles vous formulerez un vœu. En revanche, vous devrez joindre dans votre dossier Parcoursup **l'attestation** qui vous sera fournie par le site [www.terminales2020-2021.fr](http://www.terminales2020-2021.fr).

### Nouveau en 2021

Les quatre **écoles nationales vétérinaires** proposent une **nouvelle voie d'accès pour les nouveaux bacheliers généraux**, par le biais d'un **concours national** organisé dans le cadre de la plateforme **Parcoursup**. Si vous faites ce vœu, vous devrez compléter **un questionnaire de pré-orientation** et joindre dans votre dossier Parcoursup, le **certificat** qui vous sera délivré. *En savoir +* : <https://concours-veto-postbac.fr/>

Vidéo « [Comment formuler ses vœux et compléter son dossier](#) »

## Les candidats à besoins spécifiques

- **En situation de handicap** ou présentant un trouble de santé invalidant

Vous pouvez compléter sur Parcoursup la « **fiche de liaison** » pour préciser les modalités d'accompagnement dont vous avez déjà bénéficié ainsi que vos besoins. Le référent handicap de la formation que vous intégrerez en prendra connaissance pour préparer au mieux votre rentrée et vous accueillir dans les meilleures conditions.

- **Sportifs de haut niveau** (SHN) ou **artistes confirmés**

Une rubrique spécifique dans Parcoursup permet de préciser votre statut pour bénéficier éventuellement d'aménagements dans vos études. Les sportifs de haut niveau pourront saisir leur **numéro de SHN**.

- **En reprise d'études** (bacheliers depuis au moins quatre ans)

Vous pouvez, si vous le souhaitez, renseigner un questionnaire spécifique pour être redirigé vers une interface spécifique, « **Parcours +** » où des informations et des services sur la formation continue vous seront proposés pour mieux répondre à vos attentes.

# Les Mémos de la MAES

## Le Dossier Social Etudiant – DSE

De nombreux étudiants peuvent bénéficier d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux. Parcoursup vous permet de faire une **simulation** pour savoir si vous serez boursier l'année prochaine.

Vous devez **faire votre demande de bourse et/ou de logement** en résidence universitaire en vous inscrivant sur le site [www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr) pour créer votre **Dossier social étudiant (DSE)** avant le 27 mai 2021.

Sur Parcoursup, vous pouvez néanmoins faire une **simulation** pour connaître l'échelon de la bourse qui vous sera éventuellement attribuée l'année prochaine.

## Parcoursup en faveur de l'égalité des chances

Dans la plupart des formations supérieures, des places sont priorisées pour certaines catégories de candidats :

- pour les **lycéens boursiers** : un **% minimal de places** est fixé dans de nombreuses formations.
- pour les **bacheliers professionnels** : un **% minimal de places** est fixé en **BTS**. Les académies d'Amiens et de Lille participent également à une **expérimentation « Bac pro/BTS »** qui **favorise l'admission** en BTS des candidats ayant reçu un avis favorable de leur conseil de classe.

pour les **bacheliers technologiques** : un **% minimal de places** est fixé dans les BUT (bachelors universitaires de technologie).

Ces informations seront visibles sur les fiches de présentation des formations concernées courant avril (rubrique « Chiffres clés »).

- les élèves bénéficiaires du dispositif « **Les Cordées de la réussite** » : il sera possible cette année de faire apparaître dans votre dossier Parcoursup cette information qui sera transmise, si vous le souhaitez, aux formations supérieures que vous aurez demandées.

## Se faire accompagner tout au long de la procédure

Un service d'assistance est proposé pour répondre à vos questions et vous aider tout au long de la procédure

- Le **numéro vert 0 800 400 070** est ouvert dès le 20 janvier 2021, du lundi au vendredi, de 10h à 16h.
- La **messagerie « Contact »** est accessible depuis votre dossier Parcoursup. Cette messagerie permet d'envoyer un message au SAIO de votre académie. Parcoursup est également présent sur les réseaux sociaux pour rester informé et suivre l'actualité toute au long de la procédure :

Twitter : @Parcoursup\_info.

Facebook : @Parcoursupinfo.

Snapchat : deveniretudiant.

**Nouveauté 2021.** Instagram : @parcoursupinfo.

**N'hésitez pas également à consulter la Foire aux questions sur le site Parcoursup : [Questions fréquentes](#)**

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter les psychologues de l'Éducation nationale de la MAES au 03.22.92.28.78